

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 01 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 26 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	12

Nombre de voix pour :	12
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES, Cécile LAPEYRE;

Pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à J. PUGET), Stéphane PATRAS (pouvoir donné à J.L. SERRES), Jérémie SARRAZIN (pouvoir donné à F. PRAL)

Absents : Jean LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

**Objet : Cession d'une partie du domaine non cadastré communal au
Département des Hautes-Alpes – Secteur St Disdier**

Considérant la demande adressée par le Département des Hautes-Alpes à la Commune du Dévoluy le 8 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité de régulariser l'emprise foncière résultant des travaux d'aménagement de la RD n°937 (édification d'une paroi cloutée avec parement en pierres et réalisation d'un caniveau en béton pour l'écoulement des eaux pluviales) effectués par le Département des Hautes-Alpes en 2021 ;

Considérant la demande du Département des Hautes-Alpes à la commune du Dévoluy de lui céder, à l'euro symbolique, 68 m² de domaine communal non cadastré situé entre le village de Saint-Disdier et le lieu-dit « Les Baraques » selon le plan joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession de 68 m² de domaine communal situé entre le village de Saint-Disdier et le lieu-dit « Les Baraques » selon le plan joint en annexe ;
- **DÉCIDE** de céder ladite emprise foncière au Département des Hautes-Alpes pour l'euro symbolique ;
- **PRÉCISE** que les coûts financiers du document d'arpentage et d'acte sont à la charge du Département des Hautes-Alpes ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront en totalité à la charge du Département des Hautes-Alpes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette demande afin de mener à bien ladite cession.

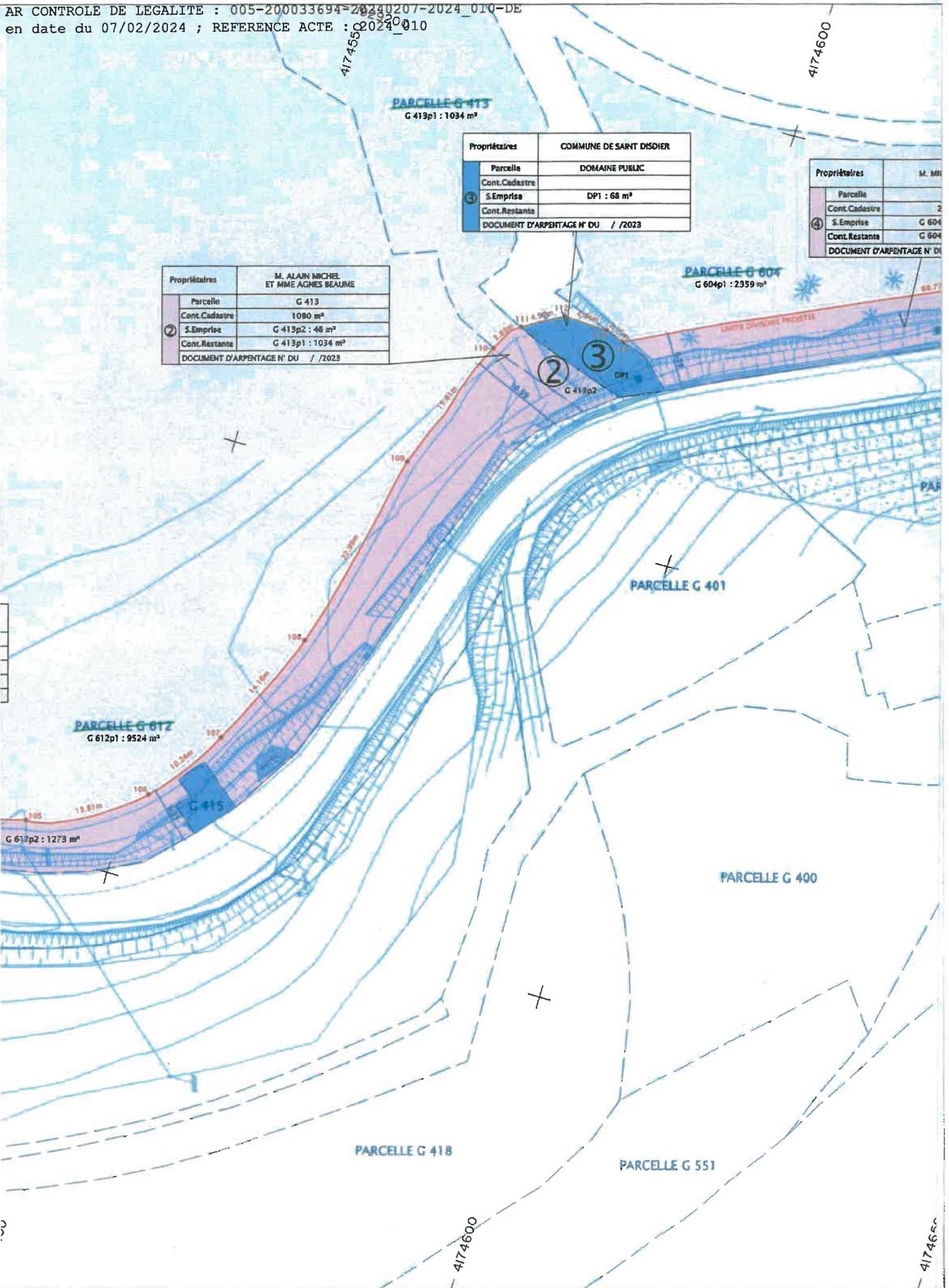
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le :	07-02-2024
Publié le :	07-02-2024
Affiché le :	07-02-2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Alexandra BUTEL





PARCELLE G 413
 G 413p1 : 1034 m²

Propriétaires		COMMUNE DE SAINT DISOIER
Parcelle	DOMAINE PUBLIC	
Cont.Cadastré		
S.Emprise	DP1 : 68 m²	
Cont.Restante		
DOCUMENT D'ARPENTAGE N° DU / /2023		

Propriétaires		M. MI
Parcelle		
Cont.Cadastré	2	
S.Emprise	G 604	
Cont.Restante	G 604	
DOCUMENT D'ARPENTAGE N° DI		

Propriétaires		M. ALAIN MICHEL ET MME AGNES BEAUME
Parcelle	G 413	
Cont.Cadastré	1080 m²	
S.Emprise	G 413p2 : 46 m²	
Cont.Restante	G 413p1 : 1034 m²	
DOCUMENT D'ARPENTAGE N° DU / /2023		

PARCELLE G 604
 G 604p1 : 2359 m²

PARCELLE G 401

PARCELLE G 400

PARCELLE G 418

PARCELLE G 551

PARCELLE G 612
 G 612p1 : 9524 m²

G 612p2 : 1273 m²

G 415

PARCELLE G 413
 G 413p1 : 1034 m²

Propriétaires	COMMUNE DE SAINT DISDIER
Parcelle	DOMAINE PUBLIC
Cont.Cadastr	
③ S.Emprise	DP1 : 68 m ²
Cont.Restante	
DOCUMENT D'ARPEMENT N° DU / /2023	

Propriétaires	M. MICHEL
Parcelle	
Cont.Cadastr	2
④ S.Emprise	G 604
Cont.Restante	G 604
DOCUMENT D'ARPEMENT N° DU	

Propriétaires	M. ALAIN MICHEL ET MME AGNES BEAUME
Parcelle	G 413
Cont.Cadastr	1080 m ²
② S.Emprise	G 413p2 : 46 m ²
Cont.Restante	G 413p1 : 1034 m ²
DOCUMENT D'ARPEMENT N° DU / /2023	

PARCELLE G 604
 G 604p1 : 2359 m²

